

Mise à disposition de Vélo à Assistance

Arlysère vous met des vélos à assistance électrique à disposition pour toutes vos démarches liées à l'emploi, à la formation ou à l'insertion sociale.

Pour bénéficier de la mise à disposition, rapprochez vous de votre référent Pôle emploi, assistance sociale, conseillère mission locale,...

Votre référent prendra contact avec Mobil emploi pour la mise à disposition du vélo.



Deux éléments sont obligatoires :

- * un dépôt de garantie non encaissé
- * une attestation Responsabilité civile qui permet de garantir qu'en cas d'accident, la personne utilisatrice est couverte.